

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2013

SÉPARATION ET RÉGULATION DES ACTIVITÉS BANCAIRES - (N° 838)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF121

présenté par
Mme Berger, rapporteure

ARTICLE 4 BIS

À l'alinéa 15, supprimer les mots : « et précise ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.